



PLAISIR D'ÉCRIRE...

CONCOURS NATIONAL

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE

SUJET POUR LES CLASSES DE 5^e, 6^e:

Les hommes, par leurs activités et leur mode de vie, ont une influence sur la nature. Elle peut être positive ou négative. Précisez votre position par un exemple.

SUJET POUR LES CLASSES DE 4^e, 3^e:

Les découvertes scientifiques sont-elles une source de progrès ? Vous accompagnerez votre réflexion d'exemples précis.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en quatre pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques. Sur une page de garde agrafée à la copie, ils porteront, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux. Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois de septembre 2021.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

Vendredi 5 février 2022
Par mèl et par courrier postal

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

Michèle PROTOIS
6 rue du Blanc Percin 54210 AZELOT
michele.protois@wanadoo.fr
06 09 17 58 61

Prix nationaux : cartes-cadeaux, livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2022.

